

RELEVÉ DE DÉCISIONS
CONSEIL EXÉCUTIF DU CNIV
13 OCTOBRE 2016

Présents :

Mmes/Mrs BARILLERE Jean-Marie (CNIV) – BARRIAT Paul-André (IVBD) - BERNARD Michel (CNIV) – BACCINO Alain (CIVP) – BOVA Fabien (CIVB) - CARRERE Michel (IVSO) - CHEVALIER Claude (BIVB) – DE LARQUIER Jean-Bernard (BNIC) – DEMONTE Marie (InterVins Sud-Est) – FORGEAU Joël (Vin & Société) – FABRE Paul (IVSO) - FRANJUS-GUIGUES Dorothee (CNIV) - GRAVEGAL Jacques (INTER OC) - HAUSHALTER Georges (CIVB) – IMBERTI Marie-Henriette (CNIV) – NAULIN Sylvain (INTERLOIRE) – PAJOTIN Valérie (ANIVIN de France) - PELLEGRIN Jean-Claude (InterVins Sud-Est) - SALIES Jean-Louis (CIVR) SEGALA André (BIVB) - TINTANE Serge (ANIVIN) - VEZIEN Jean-Louis (CIVA) – AGOSTINI Jérôme (CNIV)

Invitée : TANCRE-GALLAND Dorothee (UMVIN)

Le Président du CNIV ouvre la séance.

1. Procès-Verbal

Le Conseil Exécutif valide à l'unanimité le relevé de décisions du Conseil Exécutif du 8 septembre 2016, à l'unanimité.

2. Suite de la Réunion chez le Ministre

Le Président du CNIV fait au Conseil Exécutif un retour sur le rendez-vous que le Ministre a eu avec la filière, le mardi 20 septembre dernier. Il s'agissait d'une réunion dont les sujets abordés étaient plus orientés vers les questions relatives à la production, qu'aux Interprofessions. Par conséquent, les délais de paiement n'ont pu être abordés.

Le Conseil Exécutif donne son accord pour que le CNIV fasse, par courrier, une demande au Ministre de l'Agriculture d'une réunion interministérielle au sujet des délais de paiement.

Il a, en revanche, été question du décret à venir sur les produits phytosanitaires et les zones imposées non traitées (riverains, forêts...) qui seraient très élargies, par rapport à ce qui existe aujourd'hui (point d'eau). Ce texte pose la question de l'image qu'il véhicule sur le vin ou les viticulteurs, mais également de la capacité d'intervention de la filière sur ce type de sujet. L'interlocuteur principal est le syndicalisme général, sachant qu'il serait important que soit également mise en avant la responsabilité des firmes fabricantes de ces produits.

Plusieurs présidents ont affirmé qu'il était hors de question de discuter d'éventuelles ZNT additionnelles, notamment près des habitations.

Vin et Société, par l'intermédiaire de son Président, rappelle l'importance de ce sujet et sa sensibilité, notamment en termes de communication, qui ne fera jamais l'objet d'un quelconque soutien ni des politiques, ni de la société civile.

Il semble important, en revanche, de bien mettre en avant ce qui est fait aujourd'hui pour améliorer l'utilisation de ces produits, et ce qui a changé. Il faudrait effectivement également intégrer dans le débat, les sociétés concernées par la fabrication et la vente de ces produits.

Ces différentes réflexions amènent à étudier la démarche environnementale envisagée, notamment suite au courrier d'interrogation du Président d'Inter Loire. Celle-ci montre un sujet plus de communication que de technique. Des explications sont nécessaires, notamment sur la prise de conscience de la filière des risques encourus, sachant qu'il s'agit moins d'un problème de filière, que d'alimentation générale. Cette problématique se rapproche de celle précédente sur l'éthanol qui a imposé la nécessité d'apporter à la société civile des explications, sans qu'aucun soutien n'ait été attendu.

Le Conseil Exécutif donne son accord pour qu'un travail de réflexion soit lancé, qui associe Vin et Société et la Cnaoc, qui permette notamment de définir la stratégie de communication et la gouvernance du sujet. Un calendrier devra également être envisagé.

3. Positionnement prix et variabilité de la production

Un groupe de travail est en cours de constitution afin d'analyser la variabilité des prix des produits en fonction de celle de la production (excédent / pénurie) et leurs conséquences notamment sur le déférencement, et la détermination de la capacité de production par rapport à celle de la mise en marché (qui ne correspond pas nécessairement aux différentes catégories « administratives » des produits).

Ce groupe devrait réunir deux ou trois responsables économiques, deux ou trois Présidents d'Interprofessions (dont Michel Carrere de l'IVSO), Jean-Marie Barillère, et Marie-Henriette Imberti. Il pourra éventuellement se faire accompagner d'un cabinet de consultants qui pourra être financé sur les fonds disponibles suite à la vente des actions de Sopexa.

L'intérêt de cette démarche est d'aller au-delà du constat et de définir notamment les évènements susceptibles d'avoir des effets sur les ventes, la pertinence et l'effectivité du rapport entre les catégories de produits et les prix pratiqués, ou de celui du coût à l'hectare avec le positionnement.

Cette étude s'intégrera dans l'ensemble des études régionales, les monographies et les gammes de prix. Elle s'accompagnera d'un plan de communication.

4. Projet de budget 2017

Le budget étudié est proposé par les Directeurs, et a été établi à partir des orientations données par le Conseil Exécutif de septembre. La répartition entre les Interprofessions est fondée de la dernière année des grilles. Il a vocation à être porté devant l'Assemblée Générale du CNIV pour validation définitive.

Le projet de budget 2017 est une reconduction à l'identique de celui de 2016, à l'exception de quelques évolutions : sur la partie fonctionnement, les salaires ont fait l'objet d'un ajustement, ainsi que la ligne relative à l'indemnité du Président suite au contrôle de l'Urssaf et à la nécessité de payer des charges sociales. Le budget du Salon de l'Agriculture est légèrement augmenté pour prendre en compte l'évolution des grilles du CNIV et de la participation du BNIC, dont les produits ne sont pas éligibles à la subvention européenne. Le budget Economie a été envisagé à l'équilibre. Il se fonde sur des propositions de priorisations des études, et sera finalisé après que le travail sur le marché américain aura été expertisé.

Enfin, le budget Technique reste dans l'engagement signé avec le Ministre, soit 1,5 million d'euros (1,2 million d'euros sera appelé auprès des Interprofessions, et 300 000 euros seront provisionnés). Ce budget est aujourd'hui présenté par grandes masses. Il sera mis en place au fur et à mesure et affecté aux différentes priorités. Le Conseil de surveillance doit se garder une certaine liberté par rapport à la pertinence et la qualité des projets et aux recommandations des services techniques des Interprofessions. Ce budget fera l'objet d'une comptabilité spécifique.

Le Conseil Exécutif est, par ailleurs, informé de rentrées budgétaires, du fait de la sortie du capital de Sopexa, et du paiement à venir par la Commission Européenne de dépens.

Le Conseil Exécutif donne son accord afin que ce projet de budget soit présenté en l'état à l'Assemblée Générale du CNIV de décembre 2016.

5. Préparation de l'Assemblée Générale

Le Conseil Exécutif est informé que l'Assemblée Générale du CNIV aura lieu le 1^{er} décembre prochain à l'Hôtel Scribe (1 Rue Scribe – Paris 9^{ème}) et sera suivie l'après-midi de la présentation des monographies.

6. Fonds de mutualisation

Le Conseil Exécutif est informé que suite à différents évènements, notamment climatiques, ayant des répercussions graves sur les opérateurs et les marchés, les Interprofessions peuvent être sollicitées pour participer à un système assurantiel.

L'analyse des textes communautaires et nationaux tend à montrer qu'une organisation interprofessionnelle ne dispose pas de la possibilité, ni de participer financièrement directement ou indirectement à un dispositif assurantiel, ni de s'y substituer. En revanche, rien n'interdit à une Interprofession de favoriser une démarche assurantielle commune ou collective, ou de se positionner en soutien administratif (en « back office »).

Néanmoins, le CNIV informe le Conseil Exécutif de la publication, en juin dernier, d'un décret qui modifie le Code Rural de façon contraire à l'ensemble des textes étudiés.

Le Conseil Exécutif donne son mandat au CNIV pour qu'il travaille avec les administrations sur ce sujet.

7. Questions diverses

Le Conseil Exécutif est informé des différents points traités à la réunion des Directeurs qui s'est tenue la semaine précédente.

i. Business France

A l'occasion de la préparation de Prowein, il a été constaté un nouveau système de facturation de l'espace, lié notamment à la reprise par Business France de l'activité Salon de Sopexa et de la part de DSP qui l'accompagne pour la mise en place du Pavillon France. Cette évolution a conduit les responsables de dossiers, régionaux ou interprofessionnels, à échanger sur les solutions envisageables.

Le Conseil Exécutif, sur proposition des Directeurs donne mandat au CNIV d'entrer en contact avec Business France afin de préciser les relations avec les Interprofessions, et en particulier valider le principe d'une égalité parfaite de traitement (à l'exception des négociations commerciales). Par ailleurs, le Conseil Exécutif rappelle que toute réflexion ou évolution du Pavillon France et des relations avec Business France devront faire l'objet d'une validation par les Interprofessions.

ii. Mission de l'inspection générale

Le CNIV a fait part aux Directeurs de la mission confiée par le Directeur de Cabinet du Ministre de l'Agriculture à des inspecteurs généraux, qui se divise en une analyse horizontale, toutes filières confondues, et une verticale. Plusieurs Interprofessions, notamment viticoles, devraient être visitées, dans ce cadre.

Le CNIV a fait le constat de la nécessité d'accompagner cette démarche, en l'orientant non pas sur une analyse de la conformité du fonctionnement des Interprofessions au droit communautaire qui ne se pose pas, mais vers la pertinence et l'efficacité des politiques publiques au service des filières.

iii. Dépérissement

Un séminaire a eu lieu à Epernay le 9 septembre dernier qui a été l'occasion de nombreux échanges entre les experts et les scientifiques de divers horizons.

Des appels à projets Casdar se profilent et devraient conduire à la mise en place de projets à compter de mai 2017. La partie la plus importante du financement portera sur le volet Recherche. Des travaux de thèses vont également être lancés. Enfin, un financement communautaire est envisagé via l'intervention des quatre organisations professionnelles européennes.

Le budget a été travaillé de façon à contenir au maximum les coûts administratifs (175 000 euros). Chaque axe disposera d'un financement à déterminer.

iv. Réflexions collectives

Le Conseil Exécutif est informé que deux réflexions collectives ont été proposées aux Directeurs.

La première concerne les conséquences du Brexit, aussi bien sur le plan économique que sur celui du lobbying à Bruxelles.

La seconde consiste à proposer un programme de formation aux Professionnels, responsables, au sein des Interprofessions.

8. Echanges sur la promotion

L'UMVin a rejoint le Cniv pour échanger sur la problématique de la promotion et plus particulièrement de la nouvelle décision du Directeur Général de FranceAgriMer proposée à la discussion du groupe de travail FranceAgriMer de l'après-midi.

Les différents points techniques qui seront abordés sont présentés : l'origine des vins, les dépenses éligibles aux coûts raisonnables, la modification de la date d'ouverture de l'appel à projets, les critères de priorité, le taux d'aide modulé, la composition de la demande de paiement et les sanctions.

Les modifications de la décision à venir sont également présentées : la définition des termes (en particulier projets, actions ou opérations) et la question des avances optionnelles. Quelques propositions seront également formulées par les professionnels.

Surtout, l'attention du Conseil Exécutif est attirée sur la doctrine extrêmement fluctuante de la mesure que démontre encore la décision totalement instable à venir, qui est à l'origine de nombreux contentieux et qui crée une insécurité juridique permanente. Par ailleurs, la gestion de la mesure est insatisfaisante du fait de l'absence de suivi, d'accompagnement et de réponse aux bénéficiaires, et des nombreux retards aussi bien dans le traitement des dossiers que dans leur paiement.

Le Conseil Exécutif décide, d'une part, de voter contre la décision proposée sur la mesure promotion du fait de son instabilité, et d'autre part, de voter, en revanche, le décalage de la date limite de dépôt des dossiers afin de permettre aux opérateurs de démarrer leurs actions au 1^{er} janvier.

Le Conseil Exécutif souhaite que soit exprimé le désaccord des professionnels avec la mauvaise gestion générale de cette mesure, qui ne peut être traitée comme une variable d'ajustement du programme national.